



ARRÊTÉ
Réglementant la circulation
Route de Sagnat

La Maire de la Commune de BESSINES sur GARTEMPE
Vu le Code des Collectivités Territoriales
Vu le décret n° 54-724 du 10 juillet 1954 modifié portant réglementation générale sur la police de la circulation routière.
Vu la demande présentée par Madame DEFONTAINE Magali suite aux travaux de réfection de sa toiture au 47 Route de Sagnat 87250 BESSINES-SUR-GARTEMPE,
Considérant qu'il y a lieu de prendre des mesures dans le but de garantir la sécurité du public pendant les travaux ;

ARRETE

ARTICLE I : A l'occasion des travaux de réfection de toiture au 47 Route de Sagnat à BESSINES-SUR-GARTEMPE, la circulation sera interdite sur la voie où sera installé l'échafaudage compte tenu de l'empiètement sur la voie de circulation et ceci pendant la durée des travaux (60 jours) qui débuteront le 15 octobre 2022.

L'échafaudage sera installé alternativement à l'avant et à l'arrière de la maison,

ARTICLE II : La signalisation et la protection du chantier seront assurées par l'entreprise réalisant les travaux.

L'entreprise devra se rapprocher du responsable des services techniques de la commune avant de débuter son intervention 06.08.68.34.04.

Ampliation du présent arrêté sera notifié à :
M. le Commandant de Brigade de Gendarmerie
M. le Chef de du Centre de secours de BESSINES
Madame DEFONTAINE Magali

Fait et arrêté à BESSINES, le 15 septembre 2022

La Maire,

Andréa BROUILLE

